

confintea VI

Sixth international conference on adult education
Sexta conferencia internacional de educación de adultos

**L'éducation des adultes et
l'alphabétisation :**

C'est le temps d'agir

Les communautés francophones et acadiennes.

« Le taux élevé d'analphabétisme affaiblit la vitalité des communautés francophones et acadiennes du Canada », nous dit Normand Lévesque. Plus que jamais, les communautés francophones et acadiennes doivent se battre pour défendre leur droit à une instruction en français.

Normand Lévesque,
directeur général

Fédération canadienne pour l'alphabétisation
en français (FCAF)

« Pour une société démocratique où chaque citoyen a le droit et le pouvoir d'exercer sa citoyenneté. L'analphabétisme ou l'illettrisme limitent l'exercice de ce droit et de ce pouvoir. L'analphabétisme ou l'illettrisme interpellent donc la démocratie. L'alphabétisation est devenue une condition essentielle de l'égalité des chances de tous les citoyens. L'avenir de la francophonie est lié à l'alphabétisation. Une communauté linguistique ne peut se construire et se développer qu'à travers une maîtrise généralisée et démocratisée de la langue. D'une langue vivante par l'expression des cultures populaires ».

Déclaration de Namur

L'alphabétisation est un aspect du droit à l'éducation pour tous et un des enjeux de l'éducation des adultes. La 5^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA, Hambourg, 1997) a constitué un tournant pour l'éducation des adultes dans le monde. L'alphabétisation y a été désignée comme un droit et une pratique sociale répondant aux besoins fondamentaux des individus et favorisant leur participation, leur communication et leur autonomisation.

Le Canada est l'un des pays qui ont adopté la Déclaration d'Hambourg et l'Agenda pour l'avenir. Qu'en est-il donc du droit à l'éducation des adultes en français au Canada ? Et, plus précisément, qu'en est-il de ce droit pour les francophones qui vivent en milieu minoritaire au Canada ?

Les communautés francophones et acadiennes du Canada ont dû mener une dure bataille pour obtenir l'accès à une instruction en français.

Aperçu du profil des communautés francophones et acadiennes du Canada¹

Les communautés francophones et acadiennes totalisent 1 053 810 francophones qui ont le français comme première langue parlée répartis dans neuf provinces et trois territoires. Ces communautés représentent 14 % du nombre total de Canadiennes et Canadiens ayant le français comme première langue officielle parlée. Les communautés francophones et acadiennes forment une collectivité éparpillée sur un territoire immense ; il n'y a aucun lien apparent entre elles, bien qu'elles puisent largement dans un patrimoine linguistique et culturel, voire socio-économique, commun. Ces francophones vivent dans des milieux très divers dont certains sont relativement homogènes : la proportion de francophones y est élevée, les institutions françaises y sont nombreuses et la vie quotidienne se passe en français. On les retrouve au Nouveau-Brunswick, en Ontario et dans le sud-ouest de la Nouvelle-

Écosse, ainsi qu'à l'échelle de plusieurs localités situées ailleurs au pays qui constituent des milieux de vie français. Ce monde francophone dit « de souche » est souvent rural, quoique certaines villes comme Saint-Boniface au Manitoba ou encore le quartier de Vanier de la ville d'Ottawa soient des carrefours géographiques et historiques de la francophonie. D'autres francophones vivent dans des contextes qui ne leur offrent pas de véritable ancrage spatial, hormis l'accès à certaines institutions comme des écoles, des centres culturels, des églises et quelques organismes communautaires et, plus rarement, des radios et des journaux. Cette réalité est plus caractéristique des villes et des métropoles, d'où le statut largement minoritaire de ces milieux. Il convient toutefois de noter que l'afflux de francophones venus d'autres provinces ou de l'étranger a favorisé, au cours des dernières années, la création progressive de milieux de vie en français dans des villes comme Edmonton ou Toronto.

Des luttes, des victoires et des défis²

Les communautés francophones et acadiennes du Canada ont dû mener une dure bataille pour obtenir l'accès à une instruction en français.

L'année 1982 a marqué un moment historique après des décennies de

lutte pour protéger la langue, la culture et le patrimoine des communautés francophones du Canada. L'article 23 de la *Charte des droits et libertés* établit le droit à l'instruction dans la langue de la minorité, ainsi que le droit de contrôler et de gérer des établissements d'instruction publique (la gestion scolaire), comme l'a indiqué la Cour suprême du Canada, notamment dans les arrêts Mahé (1990) et Arsenault-Cameron (2000). L'école de langue française a donc repris sa place parmi les grands dossiers des communautés francophones et acadiennes du Canada. Plusieurs enjeux majeurs sont attaqués de front dans ce plan : le recrutement des ayants droit³ ; la dotation des infrastructures et des équipements scolaires ; la mise en place de programmes et de ressources pédagogiques adéquats ; la réussite scolaire et identitaire ; le développement des ressources humaines et la petite enfance.

Cependant, les communautés francophones et acadiennes font toujours face à des problèmes particulièrement importants : déclin démographique et vieillissement de la population, taux d'emploi inférieur à la moyenne et taux de chômage supérieur à la moyenne, accès limité aux manifestations culturelles et aux artefacts, et, finalement, possibilités réduites d'instruction et faibles résultats scolaires⁴.

1 Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA), *Profil des communautés francophones et acadiennes du Canada*, 3^e édition, printemps 2009.

2 *De mille regards, nous avons créé une vision*, Actes du Sommet des Communautés francophones et acadiennes, juin 2007 et « L'éducation chez les minorités francophones », *Carnet du savoir*, Conseil canadien sur l'apprentissage, site Web, août 2009.

3 Le terme a vu le jour à la suite de l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982. La Charte protège les droits et les libertés des Canadiens, en limitant la capacité des gouvernements d'adopter des lois ou de prendre des mesures qui iraient à l'encontre des droits de la personne. Parmi les droits protégés, il y a l'article 23 qui traite du droit à l'instruction en français ou en anglais de la population en milieu minoritaire. Cet article permet aux enfants dont l'un des parents est francophone d'avoir accès à l'éducation en français hors Québec. De la même façon, un parent anglophone a accès à une éducation en anglais au Québec. L'article 23 définit les critères auxquels l'un des parents doit répondre pour faire instruire son enfant dans sa langue maternelle. Ces critères définissent ce qu'est un « ayant droit ».

4 *Carnet du savoir, L'éducation des minorités francophones du Canada*, site Web du Conseil canadien sur l'apprentissage, août 2009.

Le développement de l'alphabétisme constitue un autre défi de taille pour les minorités francophones, et il est intrinsèquement lié à l'employabilité, à la culture et à l'éducation. De bonnes compétences en alphabétisation favorisent généralement la réussite scolaire, améliorent les chances de trouver du travail et permettent de vivre des expériences culturelles enrichissantes. Malheureusement, bon nombre de minorités francophones sont aux prises avec des problèmes en matière d'alphabétisation et de compétences essentielles.

Les niveaux d'alphabétisme des francophones au pays⁵

En décembre 2006, Statistique Canada a publié un autre volet de l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* portant essentiellement sur les communautés minoritaires de langue officielle⁶. Il y a de très grandes disparités entre les groupes de langue maternelle française et de langue maternelle anglaise partout au Canada (voir le tableau à la page suivante).



Le faible niveau d'alphabétisme chez les francophones au Canada affaiblit la vitalité des communautés francophones et acadiennes parce qu'il limite le développement de leurs capacités organisationnelles.

Quarante-deux pour cent de l'ensemble des adultes canadiens en âge de travailler (de 16 à 65 ans) se situent aux deux niveaux les plus faibles d'alphabétisme. Lorsqu'on isole la population de langue maternelle française, cette proportion s'établit à 56 % alors qu'elle est de 39 % pour la population de langue maternelle anglaise, un écart de 17 % entre les deux groupes linguistiques. Selon l'auteur de l'étude, un taux de scolarisation moins élevé ainsi que de moins bonnes habitudes de lecture chez les francophones sont les deux facteurs qui expliquent cet écart.

Le faible niveau d'alphabétisme chez les francophones au Canada affaiblit la vitalité des communautés francophones et acadiennes parce qu'il limite le développement de leurs capacités organisationnelles. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA)* a révélé que les personnes faiblement alphabétisées participent moins à la vie communautaire et, par conséquent, ne sont pas portées à s'investir pour

participer pleinement à la gouvernance des organismes de leur communauté. « Il faut accroître les compétences des citoyens, de ceux qui siègent aux conseils des villes et des villages, des associations, des coopératives pour pouvoir avancer en développement durable en écologie. L'éducation des adultes n'est pas uniquement un enjeu démocratique, c'est aussi un enjeu social et économique » selon Paul Bélanger, professeur à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM).

L'alphabétisation au Canada⁷: un survol des politiques

« La responsabilité de l'éducation des adultes dans les provinces et territoires canadiens ne relève pas partout du même ministère. Dans certains cas, le ministère de l'Éducation est le responsable ; dans d'autres cas, elle se retrouve au sein des ministères de la main-d'œuvre ou du perfectionnement de la main-d'œuvre. Il arrive aussi qu'elle soit répartie : l'alphabétisation relève d'un ministère et la formation, d'un autre. Le cadre stratégique et législatif de la formation et de l'éducation des adultes se reflète dans des stratégies, des plans d'action, des budgets et des documents de travail. Les politiques et les plans d'action soulignent la nécessité d'efforts concertés des ministères, des fournisseurs de services, des organismes communautaires, des entreprises et de l'industrie. Les partenaires varient selon l'orientation de la politique et les besoins de la population en cause »⁸.

5 FCAF, *C'est le temps d'agir*, Plan de rattrapage pour l'alphabétisation des adultes francophones vivant en milieu minoritaire, novembre 2007.

6 CORBEIL, Jean-Pierre, *Le volet canadien de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes : état de situation chez les minorités de langue officielle*, Statistique Canada, 2006.

7 Nous invitons les personnes intéressées à mieux comprendre et savoir ce qui se passe au Canada en matière d'éducation et d'apprentissages des adultes à consulter : « Évolution de l'éducation et des apprentissages des adultes », Rapport du Canada, préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) en collaboration avec la Commission canadienne pour l'UNESCO dans le cadre de CONFITEA VI.

8 Rapport du Canada, préparé par le CMEC, *Évolution de l'éducation et des apprentissages des adultes*, page 4 : « Politiques, législation et financement ».

Distribution de la population francophone et anglophone

par province, selon les niveaux d'alphabétisme, lecture de textes suivis en %												
	NB		QC		ON		MB		CA		CA moins QC	
	F	A	F	A	F	A	F	A	F	A	F	A
Niveau 1	33	17	21	17	25	14	19	11	22	13	25	13
Niveau 2	33	34	34	26	30	28	34	26	34	26	31	26
Niveau 3	26	33	32	37	32	40	32	43	32	40	32	40
Niveaux 4 et 5	9	16	13	20	13	19	16	20	13	21	12	21

À titre d'exemples, soulignons qu'au Manitoba un ministère responsable de l'alphabétisation a été créé et que depuis janvier 2009, la première loi au Canada sur l'alphabétisation est en vigueur; l'*Adult Literacy Act*. En Colombie-Britannique, c'est le ministère de l'Enseignement postsecondaire qui est principalement responsable de l'alphabétisation et de l'apprentissage tout au long de la vie chez les adultes. Il a élaboré un plan d'action, intitulé *Adult Opportunities Action Plan* (septembre 2007), qui vise à harmoniser ses programmes avec d'autres initiatives gouvernementales, notamment le plan d'action pour l'alphabétisation du ministère de l'Éducation, intitulé *ReadNow Provincial Literacy Action Plan*, des initiatives d'aide aux immigrants et immigrantes du ministère du Procureur général (*Welcome BC*), le plan d'action pour le travail du ministère du Développement économique (*WorkBC*) et l'entente pour le changement du ministère des Relations et de la Réconciliation avec les Autochtones (*Transformative Change Accord*).

La *Stratégie de formation des adultes* du Nunavut est née de la nécessité de hausser les niveaux d'alphabétisme et

de fournir des services d'éducation et de formation des adultes pour améliorer les chances de réussite sociale et économique du territoire. La population du Nunavut a besoin de formation, d'éducation et de compétences pour saisir les possibilités de développement économique qui s'offrent à elle et surmonter la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans son budget 2008, le gouvernement de l'Ontario insiste sur la nécessité d'assurer les compétences nécessaires aux travailleuses et travailleurs, tout comme aux chômeuses et aux chômeurs. Le *Plan d'action pour la connexion compétences-emplois* annonce le financement de centres nouveaux ou diversifiés de formation axée sur les compétences ainsi qu'une stratégie permettant aux personnes en chômage d'entreprendre une nouvelle carrière en leur offrant une formation.

Terre-Neuve-et-Labrador a publié en 2005 un plan d'action intitulé *Reducing Poverty in Newfoundland and Labrador: Working towards a Solution* sur la recherche de solutions à la pauvreté. Le plan propose une approche globale qui fait appel à la participation

de tous les paliers de gouvernement, des groupes communautaires, des syndicats, du milieu de l'éducation et des individus. Le document souligne le lien étroit qui existe entre un niveau de scolarité peu élevé et la faiblesse des revenus et rappelle les initiatives déjà existantes ou en voie de réalisation qui sont de nature à favoriser la réussite pour tous et toutes.

Le plan stratégique de ressources humaines adopté par le ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard pour 2003 à 2005 comporte plusieurs initiatives pour améliorer l'efficacité des apprentissages et satisfaire à la demande croissante de connaissances et de compétences spécialisées. Parmi ces initiatives figurent l'alphabétisation et l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que la réponse aux demandes de la population active. L'initiative d'alphabétisation vient de la reconnaissance de l'évolution des besoins de formation à mesure que croissent la complexité et la diversité des exigences des établissements d'enseignement postsecondaire, des centres de formation et du milieu du travail.

Il existe d'importantes lacunes au chapitre de la coordination, de l'information et de la consultation, de l'aide financière, de l'appui des employeurs et des investissements gouvernementaux.

Malgré les politiques, un environnement fragmenté et incomplet en éducation des adultes

Donc, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont accéléré le rythme d'introduction de nouvelles initiatives dans le secteur de l'éducation des adultes : législations, politiques et programmes. Cependant, malgré de nombreux investissements et efforts des provinces en vue d'améliorer le système d'éducation des adultes, celui-ci demeure complexe, fragmenté et incomplet. Il existe d'importantes lacunes au chapitre de la coordination, de l'information et de la consultation, de l'aide financière, de l'appui des employeurs et des investissements gouvernementaux. Selon Myers et Broucker, une vision du système d'éducation des adultes

qui garantit le droit à l'apprentissage devrait :

- mettre en place un cadre de politiques publiques qui reconnaît un droit à l'apprentissage ;
- élaborer des programmes de soutien financier adaptés aux besoins des apprenants adultes ;
- offrir des incitations aux employeurs en vue d'appuyer la formation de leurs employés moins qualifiés ;
- augmenter les investissements des gouvernements consacrés à la formation dans les compétences de base⁹ ;
- élaborer une stratégie concertée en vue de répondre aux besoins des apprenants adultes.

Au Canada, l'éducation est du ressort des gouvernements provinciaux, ce qui pourrait constituer un avantage en permettant de répondre de façon plus appropriée aux besoins particuliers de chaque région (et communauté) du pays. Mais comme le soulignent bon nombre d'experts, dans le contexte d'un marché du travail caractérisé par une forte mobilité des personnes, ce partage des responsabilités peut aussi devenir problématique¹⁰. Pour les adultes francophones peu alphabétisés, « s'alphabétiser et développer ses compétences » en français n'est pas toujours facile, ou possible.

Pour un francophone en milieu minoritaire, le droit à l'éducation en français varie d'une province à l'autre¹¹. L'accessibilité signifie une réelle disponibilité de ressources tenant compte des différentes situations des adultes en formation. À la suite de l'EIAA de 1994, Serge Wagner¹² définissait trois grands enjeux de l'alphabétisme des francophones minoritaires :

L'insertion sociale

Les personnes peu alphabétisées sont souvent exclues du marché du travail, ont peu accès à des emplois non précaires et à des programmes de formation, sont peu informées de leurs droits, de la vie communautaire et du soutien éducatif auquel leurs enfants pourraient avoir droit.

Les enjeux culturels et identitaires

Pendant de nombreuses années, la scolarisation anglaise ou bilingue a mené au bilinguisme soustractif¹³ ; le développement de compétences tant dans la langue seconde que dans la langue maternelle peut alors avoir été déficient.

Les enjeux professionnels et économiques

Dans la nouvelle économie changeante, les personnes peu alphabétisées ont de plus en plus de difficulté à suivre les mutations du monde du travail.

9 Myers et Patrice Broucker, *Les trop nombreux laissés-pour-compte du système d'éducation et de formation des adultes au Canada*, rapport de recherche des RCRPP, 2006. Disponible sur le site www.cdeacf.ca.

10 CARRIÈRE, Fernand, « Au Canada, des systèmes d'éducation des adultes complexes, incohérents et incomplets », revue *À Lire*, n° 13, FCAF.

11 21,8 % de la population canadienne disait être de langue maternelle française en 2006, et la grande majorité vit au Québec. Plus de 32 % de la population du Nouveau-Brunswick est de langue maternelle française, mais dans les autres provinces et territoires, le pourcentage varie de 4,1 % en Ontario à 0,4 % à Terre-Neuve-et-Labrador.

12 Tiré de CORBEIL, Jean-Pierre, *Le volet canadien de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes de 2003 (EIAA) : état de situation chez les minorités de langues officielles*, Statistique Canada, décembre 2006.

13 « Le bilinguisme additif se manifeste lorsque la langue seconde est apprise sans avoir d'effets néfastes sur le développement et le maintien de la langue première. Dans ce cas, les membres d'une communauté manifestent un haut degré de compétence dans les deux langues. Inversement, le bilinguisme soustractif comporte une perte de la langue première à cause d'un contact récurrent avec la langue de la majorité. Inversement le bilinguisme soustractif mènerait directement à l'assimilation, celui-ci n'étant qu'une phase transitoire vers l'unilinguisme dans la seconde langue », cité dans « Améliorer la littératie des familles, un père à la fois », Rapport de recherche, Coalition ontarienne de formation des adultes, décembre 2009.

Plus que jamais, les gouvernements concernés doivent, selon leur niveau de compétence, assumer leurs responsabilités relativement à l'éducation des adultes et à l'alphabétisation.

De plus, les nouveaux emplois créés ici dans un contexte de compétitivité mondiale exigent des niveaux d'alphabétisme de plus en plus élevés. Les francophones minoritaires, à cause de leur profil d'alphabétisme historique, partent doublement désavantagés dans cette nouvelle perspective économique.

C'est le temps d'agir : c'est le temps de passer à l'action¹⁴

Plus que jamais, les gouvernements concernés doivent, selon leur niveau de compétence, assumer leurs responsabilités relativement à l'éducation des adultes et à l'alphabétisation. Les provinces et les territoires ont un sérieux défi à relever en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes et politiques en matière d'alphabétisation des communautés

francophones et acadiennes, puisque l'éducation est de leur juridiction. Ils mènent leurs propres politiques en matière d'éducation et d'alphabétisation, ce qui augmente les difficultés. Alphabétiser en français ? Financer les programmes de formation et d'alphabétisation des adultes en français ? Les défis sont de taille ; l'enjeu est incontournable pour les francophones de ces provinces.

Le gouvernement fédéral doit jouer son rôle et assurer un *leadership* : il est le garant de la dualité linguistique, du bilinguisme et des droits des minorités au pays. L'alphabétisation interpelle plusieurs ministères et structures fédérales. Les organisations de la société civile, avec comme chef de file la FCAF, ses organismes membres et ses partenaires doivent exercer un certain *leadership* par des plaidoyers et du lobbying.

Se donner les moyens nécessaires pour agir signifie, pour la FCAF, de mettre en œuvre un ambitieux « Plan de rattrapage¹⁵ » qui vise à former des communautés francophones composées de personnes autonomes qui ont accès à une bonne qualité de vie, qui participent activement à la vie de la communauté et dont les habitudes de lecture et d'écriture en français sont enracinées dans la vie quotidienne. La

FCAF propose plus qu'une vision, elle propose un plan d'action. Dans ce plan, elle reconnaît l'urgence d'agir à tous les niveaux – municipal, provincial, territorial et national –, l'urgence de reconnaître l'alphabétisation en tant que pierre d'assise du développement des individus et des sociétés et, finalement, l'urgence de travailler ensemble afin de maximiser les efforts engendrés.

Le plan d'action de la FCAF est adapté aux exigences actuelles de notre société, il répond aux besoins des adultes francophones et il assurera la vitalité de leurs communautés. Le plan vise à rejoindre 125 000 francophones au cours de la prochaine décennie grâce à la mise en œuvre de moyens stratégiques élaborés par les membres et partenaires au cours des dernières années.

La FCAF reconnaît qu'elle ne peut à elle seule relever le niveau d'alphabétisme des adultes francophones. Le plan proposé par la FCAF exige un engagement sérieux, constant et à long terme. Seuls les efforts combinés de liens stratégiques, de partage d'expertise, de consultation et de partenariats solides et utiles garantiront la réalisation de l'objectif : des communautés francophones pleinement alphabétisées. N'est-ce pas le temps de passer à l'action, ensemble ? ■



14 BÉLANGER, Paul, « On n'a pas besoin d'une nouvelle vision de l'éducation des adultes, on a besoin d'action ! », dans « C'est le temps de passer à l'action », revue *À Lire*, n° 13, FCAF.

15 FCAF, « Plan de rattrapage pour l'alphabétisation des adultes francophones en milieu minoritaire », novembre 2007. Document disponible sur le site Web de la FCAF : <http://www.fcaf.net/>.